

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 95.00.430.001.1 DU 6 NOVEMBRE 1995

Mesureurs turbines FAURE HERMAN
modèles TZ 25.2 N à TZ 100.300N
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 72-145 DU 18 FEVRIER 1972 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURAGE : ENSEMBLES DE MESURAGE A COMPTEUR TURBINE DESTINES A DETERMINER LE VOLUME DES LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU.

FABRICANT

FAURE HERMAN, 5, avenue des Andes, 91940
Les Ulis.

Usine à La Ferté Bernard (72).

OBJET

La présente décision complète la décision d'approbation de modèle n° 89.1.01.430.9.3 du 10 juillet 1989 (1).

CARACTERISTIQUES

Les mesureurs turbines FAURE HERMAN, modèles TZ 25.2 N à TZ 100.300 N, faisant l'objet de la présente décision diffèrent de ceux approuvés par la décision précitée par la forme du corps cylindrique monobloc de la turbine dans lequel s'insèrent les éléments de mesure.

La forme du corps cylindrique monobloc de la turbine dépend de la pression d'utilisation. Le dispositif de scellement de l'ensemble compteur turbine-tranquilliseur peut être modifié, conformément au schéma situé en annexe à la présente décision.

(1) *Revue de Métrologie*, août 1989, page 965.

Les autres caractéristiques restent identiques à celles des modèles approuvés par la décision précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les mentions et le numéro d'approbation de modèles reportés sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision sont identiques à ceux fixés par la décision n° 89.1.01.430.9.3 précitée.

DEPOT DE MODELES

Les plans et schémas sont déposés à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France, à la sous-direction de la métrologie et chez le fabricant sous la référence DA 13-1308.

VALIDITE

La présente décision d'approbation est valable jusqu'au 10 juillet 1999.

ANNEXE

Schéma n° 6245.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

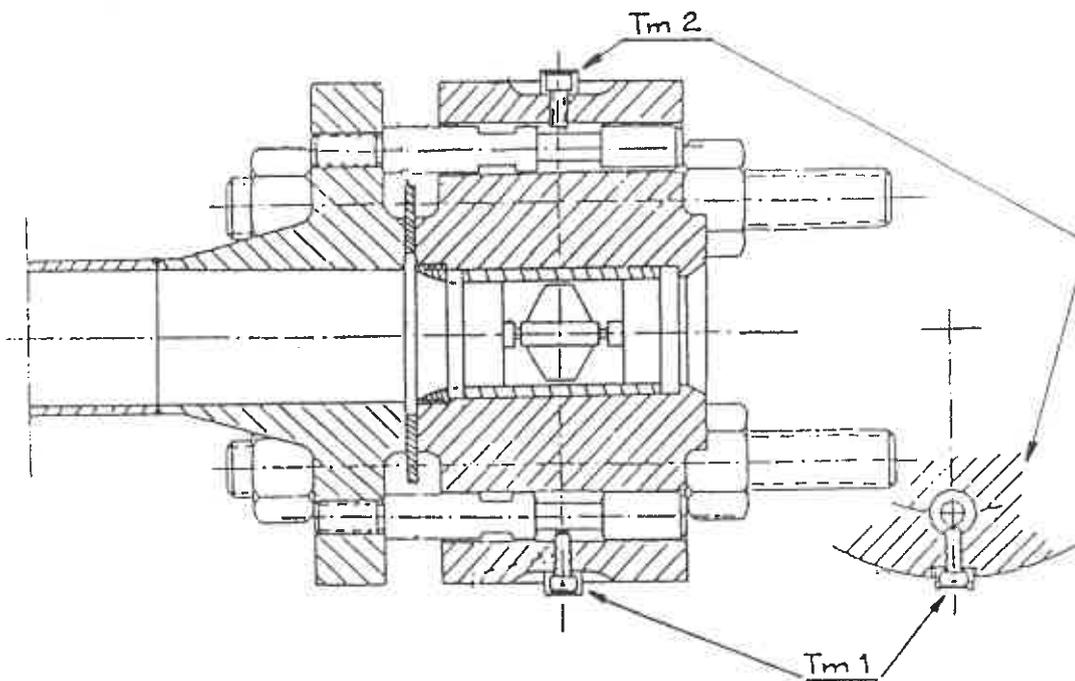
PAR EMPHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES MINES,

J.F. MAGANA

■ N° 6245

MESUREURS TURBINES FAURE HERMAN, TZ 25.2 N A TZ 100.300 N

Plan de scellement



Tm1, Tm2 : Scellements